

# FORUM CHSCT

EUREXPO – CHASSIEU (69690)

8 novembre 2011

Forum CHSCT du 8 novembre 2011- RHÔNE  
Gilles SOUDARIN



RISQUES PROFESSIONNELS  
RHÔNE-ALPES



Innovation sociale en Rhône-Alpes



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen



# Evaluation des risques professionnels :

## Quel rôle pour le CHSCT?

# L'employeur et l'EvRP

Il est responsable de :

- la sécurité des salariés
- leur santé physique et mentale au travail

Évaluation des risques consignée dans le document unique (DU)

# L'employeur et l'EvRP

Son souci premier: se mettre en règle

Risque:

faire réaliser un DU par des spécialistes seuls

⇒ Pas de dynamique de transformation

# Le CHSCT

- " le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale... "
- " ...procède à l'analyse des risques professionnels ... ainsi qu'à l'analyse des conditions de travail.... "

Le CHSCT est invité:

- à produire sa propre évaluation des risques.
- à passer sur un positionnement actif vis à vis des conditions de travail.

# Vers une dynamique de transformation et d'amélioration

Document unique:

Servir de point d'appui à une dynamique d'amélioration des conditions de travail

Deux conditions :  
Engagement de l'employeur  
Participation active du CHSCT

# Repères pour initier une démarche de prévention

- Pas de modèle standard
- Pas de formulaire pré-établis
- Suit l'évolution de l'entreprise

Pas de méthode toute faite

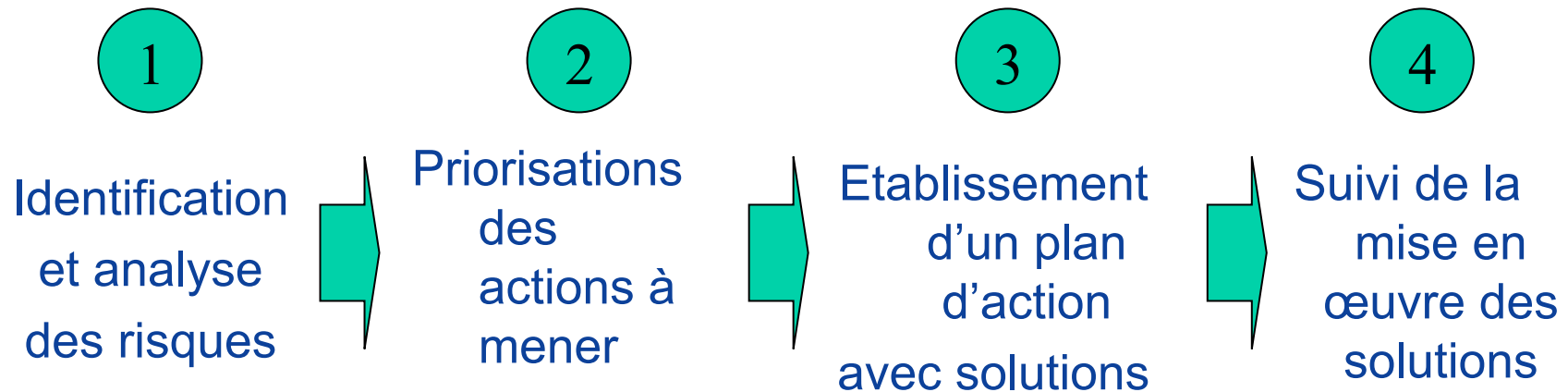
# Repères pour initier une démarche de prévention

Adaptée à :

- l' environnement économique et social
- l'activité
- la gravité des risques encourus
- la culture de votre entreprise

Une méthode adaptée à chaque entreprise

# Repères pour initier une démarche de prévention



Le CHSCT est un lieu où vous pouvez appréhender chacune de ces étapes

# Identifier et analyser les risques

Quoi ?

- Repérage des risques: 1ère étape du processus
- Identification des conditions d'exposition

- Recueillir l'avis des salariés
- Recueillir l'avis d'organismes extérieurs
- Retours d'expériences Accidents/ Incidents et Maladies Prof.
- ...

# Identifier et analyser les risques

Comment ?

- Par ateliers, services,
- Par métiers,
- Par types de risques...

Définir le cadre d'analyse

# Identifier et analyser les risques

Comment ?

- Analyse des conditions d'exposition dans le cadre du travail réel
- Identifier les risques réels

Être le garant de temps d'expression collectifs

# Identifier et analyser les risques

Une bonne analyse si les salariés  
(y compris intérimaires et entreprises extérieures)  
peuvent contribuer à la discussion sur  
la base de leur expérience au travail.

## En conclusion

Élaboration ou mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques:

- point de départ d'une dynamique de prévention

Si le CHSCT:

- dépasse le simple avis formel
- privilégie la parole des salariés sur le travail et ses contraintes

## En conclusion

- Un tel processus touche à tous les problèmes liés à la valorisation et à la reconnaissance du travail.
- En ce sens, il peut constituer une occasion inespérée pour renouveler les relations entre les employeurs, les représentants du personnels et les salariés .

# Valeurs essentielles de prévention

La transparence



La personne



Le dialogue social



# Pour aller plus loin

- Sites internet :
  - [cramra.fr](http://cramra.fr)
  - [inrs.fr](http://inrs.fr)
  - [risques-pme.fr](http://risques-pme.fr)
  - [travailler-mieux.gouv.fr](http://travailler-mieux.gouv.fr)
  - [aravis.aract.fr](http://aravis.aract.fr)
- Documentation CARSAT Rhône Alpes, INRS
- Formations CARSAT Rhône Alpes ou INRS (catalogues) ou autres.

## Mieux agir au sein du CHSCT

### Cycle multimédia



Compléter ses connaissances acquises dans le cadre d'une formation agréée, mieux remplir ses missions au sein du CHSCT, améliorer le fonctionnement de son CHSCT.

### Les + de la formation à distance

- Un **contenu riche** : à partir de 5 modules composés de vidéos animées, d'écrans d'informations interactifs et d'exercices, découvrez les missions et le fonctionnement du CHSCT, les enquêtes de CHSCT, la visite des locaux, les avis du CHSCT, la promotion de la prévention.
  - Des **cas pédagogiques concrets** : des fictionnelles basées sur des situations réelles, des travaux issus de différents contextes professionnels.
  - Un **suivi personnalisé** : un tuteur, professionnel de la prévention vous accompagne tout au long de votre formation.
  - Une **formation mixte** : regroupement présentiel, conférences téléphoniques, autoformation, services en ligne.
  - Un **site d'accompagnement** : dans un espace réservé et sécurisé, consulter des informations, échanger avec votre tuteur, participer aux forums de discussion (dont un thématique animé par un intervenant)...
  - Un **service postformation** : après la formation, bénéficiez des services du site [www.ead-inrs.com](http://www.ead-inrs.com) (hors messagerie) et rejoignez le réseau des anciens stagiaires.
  - La **gratuité de la formation** : si votre entreprise cotise au régime général "Accidents du Travail" de la Sécurité sociale et demande votre inscription, les frais pédagogiques sont pris en charge par l'INRS. 358 € nets (exonération de TVA) dans les autres cas d'inscription.
- ▶ 40 heures réparties sur 5 mois  
▶ 2 sessions annuelles (janvier à juin, octobre à mars).

\* Cette formation ne se substitue pas à celle régulièrement dispensée par les organismes agréés.

Informations et inscriptions : [www.ead-inrs.com](http://www.ead-inrs.com)  
 Contact : Sylvie Tourdes Tél. : 01 40 44 31 82 Fax : 01 40 44 14 20 [sylvie.tourdes@inrs.fr](mailto:sylvie.tourdes@inrs.fr)  
 INRS 30 rue Olivier-Noyer 75680 Paris cedex

Site: [ead-inrs.com](http://ead-inrs.com)

Contact: Sylvie Tourdes  
 tél: 01.40.44.31.82  
[sylvie.tourdes@inrs.fr](mailto:sylvie.tourdes@inrs.fr)

Merci de votre attention